



Synthèse de l'atelier SLAC : être élu communautaire à la CCGAM, qu'est-ce que cela signifie ?

Les participants ont été amenés à réfléchir en sous-groupes sur :

Le sens du rôle d'élu communautaire sur le territoire :

4 grands enjeux ressortent correspondant à 4 niveaux d'appropriation du rôle d'élu :

1. L'élu engagé, en tant que **relais** auprès des habitants, l'élu au service de la population, qui écoute et aide aux problématiques du quotidien en prenant de la hauteur
2. L'élu force de **propositions** auprès de l'intercommunalité : à l'écoute de ses habitants, l'élu qui défend les intérêts communs et propose des mutualisations, des projets
3. L'élu **ambassadeur** de sa commune et de son intercommunalité : contribue à rendre opérationnelle la stratégie du territoire, notamment face aux EPCI environnants, représente son territoire en pensant global
4. L'élu au service de l'intérêt collectif ou général, l'élu qui développe un **esprit communautaire** et prend des responsabilités à l'échelle intercommunale et veille à l'équilibre entre intérêt communal et communautaire

Les facteurs de liens et le pouvoir d'agir des élus :

Le renforcement des liens entre élus et entre élus et techniciens, au service des prises de décisions communes, s'établissent au travers de trois fils rouges :

- La **participation** active aux temps organisés pour l'expression : assemblées, commissions, réunions
- La **présence** sur le terrain, par le biais de rencontres avec les services, et la prise de connaissance des sujets en amont des instances
- Le **partage** des valeurs communes, des objectifs pour le territoire, mais aussi de la diversité du territoire afin d'impulser les décisions

Les facteurs de mobilisation, ou comment rendre agréable le travail d'élu :

Le format des rencontres, leur durée, et leur fréquence, s'ils peuvent sembler anecdotiques, sont bien souvent les éléments déclencheurs d'une mobilisation ou au contraire, d'une démotivation.

Quelques principes-clés ont été cités, à conserver ou à améliorer :

- L'établissement d'ordres du jour mettant en lumière et en priorité les points importants dans les bureaux et conseils communautaires
- La régularité des réunions
- Les échanges en petits groupes afin de faciliter la prise de parole
- La convivialité qui passe par des temps informels au-delà des réunions



- L'importance des temps d'interconnaissance, notamment avec les services : par exemple en promouvant certaines actions des services
- Une durée inférieure à 1h30 ou 2h selon les types de réunions
- Les propositions de visites du territoire et au-delà, la délocalisation des réunions
- Des résumés visuels pour les conseils communautaires

Synthèse des sujets de formation plébiscités en début de mandat

1. COMPETENCES

En premier lieu, la formation interne à l'intercommunalité doit passer par la connaissance des institutions et de la place de chacun : rôles, enjeux, moyens d'action, fonctionnement de l'intercommunalité (organigramme), organisation territoriale.

L'historique de l'intercommunalité et des projets menés ou entamés peut-être rappelé, afin de ne pas reproduire certaines erreurs et comprendre la genèse des compétences.

Afin de prendre conscience des responsabilités qui incombent aux élus pour chaque compétence, des formations thématiques sur des sujets de plus en plus complexes et techniques seront complémentaires.

Moyens évoqués :

- Newsletter élus
- Conférences des maires
- Relais des vice-présidents
- Boîte à outils (à créer)
- Visites de services et de bâtiments de la communauté
- MOOC (formation en ligne) sur des thématiques spécifiques

2. FINANCES, BUDGET, JURIDIQUE

Cette connaissance doit être à plusieurs niveaux :

- Le fonctionnement des finances publiques au sens large
- Les aides financières récurrentes et ponctuelles des partenaires
- La construction du budget de l'intercommunalité et la stratégie budgétaire, y compris les nouveaux enjeux qui s'y rapportent comme l'établissement de budget vert
- L'établissement et les règles des marchés publics



Moyens évoqués :

- Formation par les services
- Retours d'expérience d'autres élus
- Constitution et formation d'un vivier de secrétaires de mairie : cette proposition dépasse le seul sujet de la formation, et doit être délimité

3. DOMAINE DU RELATIONNEL

Dans une intercommunalité de 55 communes, le dialogue et la concertation doivent être permanents afin d'aboutir à des consensus opérationnels. C'est pourquoi il semble pertinent de fournir aux nouveaux élus des bases théoriques et pratiques sur :

- la communication : méthode et outils pour la prise de parole en public
- la gestion de conflits : outils de la Communication Non Violente par exemple
- la concertation : niveau de concertation souhaité (de la consultation à la co-décision), techniques d'animation de réunions